|  |  |
| --- | --- |
| **Point de l'ordre du jour: PL 3** | **Révision 1 du Document C25/5-F** |
| **16 juin 2025** |
| **Original: anglais** |
|  |  |
| Rapport de la Secrétaire générale | |
| TRAVAUX PRÉPARATOIRES EN VUE DU FORUM MONDIAL DES POLITIQUES DE TÉLÉCOMMUNICATION ET DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS DE 2026 (FMPT-26) | |
| **Objet**  Par sa Résolution 2 (Rév. Bucarest, 2022), la Conférence de plénipotentiaires a décidé de tenir le Forum mondial des politiques de télécommunication/TIC (FMPT). À sa session de 2024, le Conseil a décidé de convoquer le septième FMPT pour une durée de trois jours pendant le premier semestre de 2026 (FMPT-26), en un lieu et à des dates qu'il déterminera à sa prochaine session, et a créé un Groupe d'experts informel (GEI) chargé de fournir une assistance à la Secrétaire générale pour l'élaboration de son rapport au FMPT-26. Le présent document contient des informations actualisées sur l'état d'avancement du processus préparatoire du FMPT-26.  **Suite à donner par le Conseil**  Le Conseil est invité à **prendre note** des informations relatives au processus préparatoire et à **approuver** le projet de révision de la Décision 641 du Conseil.  **Lien pertinent avec le plan stratégique**  Plates-formes fédératrices.  **Incidences financières**  Montant de 180 000 CHF provenant des économies réalisées dans le cadre de l'exécution du budget pour 2024 (voir le [Document C25/43](https://www.itu.int/md/S25-CL-C-0043/fr)) et montant de 285 000 CHF figurant dans le budget pour 2026-2027 (voir le [Document C25/47](https://www.itu.int/md/S25-CL-C-0047/fr)).  \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_  **Références**  [*Résolution 2*](https://www.itu.int/en/council/Documents/basic-texts-2023/RES-002-F.pdf) *(Rév. Bucarest, 2022) de la Conférence de plénipotentiaires;* [*Document 207*](https://www.itu.int/md/S22-PP-C-0207/fr) *de la Conférence de plénipotentiaires de 2022;* [*Document C24/5*](https://www.itu.int/md/S24-CL-C-0005/fr)*;* [*Décision 641*](https://www.itu.int/md/S24-CL-C-0136/fr)*.* | |

# 1 Considérations générales

1.1 Le Forum mondial des politiques de télécommunication/TIC (FMPT) de l'UIT a été établi par la Conférence de plénipotentiaires tenue en 1994 à Kyoto et fait l'objet de la Résolution 2 (Rév. Bucarest, 2022) de la Conférence de plénipotentiaires.

1.2 Conformément à la Résolution 2 (Rév. Bucarest, 2022), le Conseil a approuvé, à sa session de 2024, la Décision 641 ([Document C24/136](https://www.itu.int/md/S24-CL-C-0136/fr)) par laquelle il a décidé de convoquer le septième FMPT (FMPT-26) pour une durée de trois jours au premier semestre de 2026, en un lieu et à des dates qu'il déterminera à sa prochaine session.

1.3 En vertu de la [Décision 641](https://www.itu.int/md/S24-CL-C-0136/fr) (Conseil 2024), le Conseil a décidé que le FMPT-26 serait placé sous le thème suivant:

"***Accélérer la marche vers un avenir numérique inclusif, durable, résilient et propice à l'innovation***: À cet égard, les participants au FMPT-26 examineront les perspectives, les difficultés ainsi que les politiques dans les domaines suivants:

– réduction des fractures numériques, notamment entre les hommes et les femmes et entre les générations, ainsi qu'en matière de compétences et de connectivité

– transformation numérique écologique: changements climatiques et durabilité environnementale

– résilience des télécommunications/TIC

– connectivité spatiale

– renforcement des écosystèmes de l'innovation et de l'entrepreneuriat centrés sur les TIC".

# 2 Processus préparatoire du FMPT-26

2.1 Conformément à la [Décision 641](https://www.itu.int/md/S24-CL-C-0136/fr) (C24), la Secrétaire générale de l'UIT a convoqué un Groupe d'experts informel (GEI-FMPT-26) chargé d'élaborer le rapport de la Secrétaire générale au FMPT-26, qui sera le point de départ des discussions du FMPT-26. En outre, à sa session de 2024, le Conseil a nommé M. Rodney Taylor (Barbade) Président du GEI et a désigné six vice-présidents représentant toutes les régions de l'UIT. Les États Membres, les Membres de Secteur, les Associés et les établissements universitaires, ainsi que l'État de Palestine et les organisations ayant le droit d'assister aux conférences et réunions de l'UIT en qualité d'observateurs, ont été invités à désigner des experts qui participeront aux travaux du GEI-FMPT-26 ([Lettre circulaire CL-24/44](https://www.itu.int/md/S24-SG-CIR-0044/fr)). Jusqu'à présent, le GEI a tenu deux réunions qui ont eu lieu respectivement les 7 et 8 octobre 2024 et les 13 et 14 février 2025. La liste des experts désignés est disponible sur ce [lien](https://www.itu.int/en/council/ties/Documents/2025/IEG-WTPF26-Final%20list%20of%20participants.pdf).

2.2 À sa première réunion, le GEI a examiné le premier projet de rapport de la Secrétaire générale ainsi que les sujets qui pourraient faire l'objet de projets d'avis sur la base du thème du FMPT-26, avec l'indication, pour chaque sujet actuellement envisagé, de la personne désignée (vice-président ou coordonnateur thématique) pour coordonner les travaux:

– Réduction des fractures numériques, sous la direction du Vice-Président M. Ashok Kumar (Inde).

– Transformation numérique écologique, sous la direction du Vice-Président M. Muath Alrumayh (Arabie saoudite).

– Construction d'une infrastructure des télécommunications/TIC résiliente, sous la direction du Vice-Président M. Dominic Ooko (Kenya).

– Connectivité spatiale, sous la direction du coordonnateur thématique M. Ronaldo Neves de Moura Filho (Brésil).

– Renforcement des écosystèmes de l'innovation et de l'entrepreneuriat centrés sur les TIC, sous la direction du Vice-Président M. Tobias Kaufman (Allemagne).

Le GEI a également révisé le calendrier d'élaboration du rapport de la Secrétaire générale, qui figure dans l'[Annexe 2 de la Décision 641](https://www.itu.int/md/S24-CL-C-0136/fr) (C24). Le calendrier révisé est reproduit dans l'Annexe du présent document. Conformément au calendrier révisé, le Secrétariat a élaboré un deuxième projet de rapport de la Secrétaire générale, en tenant compte des observations formulées par le GEI, et l'a publié en novembre 2024 afin que des contributions puissent être soumises à son sujet par les membres du GEI ainsi que dans le cadre d'une consultation ouverte publique, avant la deuxième réunion du groupe.

2.3 Lors de sa deuxième réunion, le GEI a examiné le deuxième projet de rapport de la Secrétaire générale, y compris les observations reçues dans le cadre de la consultation ouverte publique, ainsi que les grandes lignes des possibles projets d'avis. Le GEI a également décidé de poursuivre les discussions sur les possibles projets d'avis en organisant une série de consultations informelles en ligne avec les membres intéressés, entre sa deuxième et sa troisième réunion, les vice-présidents/coordonnateurs thématiques respectifs mentionnés ci-dessus (groupes de travail informels) étant chargés de la coordination. Conformément au calendrier révisé, le Secrétariat a élaboré un troisième projet de rapport de la Secrétaire générale, en tenant compte des observations reçues du GEI, et l'a publié en mars 2025 afin que des contributions puissent être soumises à son sujet par les membres du GEI ainsi que dans le cadre d'une deuxième consultation ouverte publique, avant la troisième réunion du groupe.

2.4 Au 16 juin 2025, chacun des cinq groupes de travail informels s'était réuni une fois ou deux fois, sous la direction du vice‑président ou du coordonnateur thématique concerné. Les méthodes de travail de ces groupes sont souples et le Secrétariat fournit un appui si nécessaire, notamment par le biais de réunions électroniques et d'outils de collaboration. Tous les membres du GEI ont été invités à participer aux travaux des groupes de travail informels, selon leurs souhaits. L'objectif de ces réunions est d'appuyer les travaux du GEI en favorisant de nouvelles visions communes et une éventuelle convergence sur les possibles projets d'avis.

2.5 Le 29 mai 2025, l'équipe de direction du FMPT-26 (président, vice-présidents et coordonnateurs thématiques) se sont réunis pour effectuer une synthèse des textes de base en se fondant sur l'état d'avancement des discussions en cours au sein des groupes thématiques. Le Président a ensuite publié, le 16 juin 2025, un rapport du Président comprenant les cinq projet d'avis découlant de ce travail de synthèse. Afin que le GEI dispose d'un délai suffisant pour examiner ces textes de base et soumettre des contributions écrites, une date limite intermédiaire pour la soumission d'observations supplémentaires sur ces projets d'avis a été fixée au 7 août 2025 (voir l'[Annexe 2](#Annex2)).

2.6 Tous les documents relatifs au processus préparatoire sont accessibles sur le [site web du GEI](https://www.itu.int/en/council/Pages/ieg-wtpf-26.aspx#/fr). Parmi ces documents figurent les différents projets de rapport de la Secrétaire générale, les contributions soumises par les membres du GEI (y compris sur les possibles projets d'avis) et les observations issues du processus de consultations ouvertes publiques en ligne. Une liste de diffusion électronique ([iegwtpf26@lists.itu.int](mailto:iegwtpf26@lists.itu.int)) a été créée pour faciliter les communications entre les membres du groupe dans l'intervalle des réunions.

# 3 Organisation et préparation logistiques

3.1 Une équipe intersectorielle interne aide le Secrétariat à coordonner les travaux préparatoires en vue du FMPT-26.

3.2 Le site web du FMPT, qui contient toutes les informations connexes, a également été mis en ligne à l'adresse suivante: <https://wtpf.itu.int/2026/>. Il permet également d'accéder à la deuxième consultation ouverte publique en ligne, qui s'étend de mars à juin 2025. Le site web comprend de nouvelles fonctionnalités, notamment des pages individuelles visant à présenter les initiatives de l'UIT liées aux sujets identifiés dans le thème du FMPT-26.

# 4 Lieu et dates

4.1 Aucune salle n'étant disponible au Centre international de conférences de Genève en 2026, la Secrétaire générale a lancé en novembre 2024 un appel à manifestation d'intérêt à l'intention des États Membres pour accueillir le FMPT-26, par le biais de la [Lettre circulaire CL-24/69](https://www.itu.int/md/S24-SG-CIR-0069/fr), en demandant à tous les États Membres intéressés de contacter le Secrétariat avant le 20 décembre 2024 pour obtenir de plus amples informations. Suite à la diffusion de cette lettre, le Secrétariat a fourni des informations complémentaires à huit États Membres à leur demande (présentation générale du FMPT; projet d'accord de pays hôte; estimation des dépenses). À la mi-février 2025, le Secrétariat a envoyé des courriels de suivi aux États Membres concernés pour leur demander de confirmer leur souhait d'accueillir la manifestation avant le 28 février 2025. Une lettre d'intention officielle ayant été adressée par un État Membre et conformément à la Décision 641 du Conseil, le FMPT‑26 aura lieu aux Bahamas du 9 au 11 juin 2026, précédé par un Dialogue stratégique le 8 juin 2026.

***Annexe***: *1*

ANNEXE

DÉCISION 641 (C24, dernière mod. C25))

Septième Forum mondial des politiques de télécommunication/technologies   
de l'information et de la communication

Le Conseil de l'UIT,

reconnaissant

la Résolution 2 (Rév. Bucarest, 2022) de la Conférence de plénipotentiaires relative au Forum mondial des politiques de télécommunication et des technologies de l'information et des communications (FMPT),

considérant

que l'objet du FMPT est de servir de cadre à l'échange de vues et d'informations et, partant, à l'élaboration, par des décideurs du monde entier, d'une vision commune des défis et des possibilités découlant des services et des technologies de télécommunication/TIC nouveaux et émergents et d'étudier toute autre question de politique générale des télécommunications/TIC pour laquelle un échange de vues au niveau mondial serait utile, en plus de l'adoption d'avis reflétant des points de vue communs,

décide

1 de convoquer le septième FMPT (FMPT-26) aux Bahamas du 9 au 11 juin 2026, précédé d'un Dialogue stratégique le 8 juin 2026;

2 que le FMPT-26 sera placé sous le thème suivant:

"***Accélérer la marche vers un avenir numérique inclusif, durable, résilient et propice à l'innovation****:* À cet égard, les participants au FMPT-26 examineront les perspectives, les difficultés ainsi que les politiques dans les domaines suivants:

– réduction des fractures numériques, notamment entre les hommes et les femmes et entre les générations, ainsi qu'en matière de compétences et de connectivité

– transformation numérique écologique: changements climatiques et durabilité environnementale

– résilience des télécommunications/TIC

– connectivité spatiale

– renforcement des écosystèmes de l'innovation et de l'entrepreneuriat centrés sur les TIC";

3 que le processus de préparation du FMPT-26 sera conforme aux dispositions de la Résolution 2 (Rév. Bucarest, 2022);

4 que l'ordre du jour du FMPT-26 sera fondé sur le projet d'ordre du jour reproduit dans l'Annexe 1 de la présente Décision;

5 que le FMPT-26 ne doit pas produire de règlements contraignants; toutefois, il établira des rapports et adoptera des avis, par consensus, qu'il soumettra aux États Membres et aux Membres de Secteur ainsi qu'aux réunions compétentes de l'UIT, pour examen;

6 que le rapport du Secrétaire général sera élaboré selon les modalités suivantes:

a) le Secrétaire général convoquera un groupe d'experts informel équilibré, dont chacun participera activement à la préparation du FMPT-26 dans son pays, pour prêter son concours;

b) le rapport du FMPT-26 sera élaboré par le Secrétaire général conformément aux dispositions de l'Annexe 2 de la présente Décision;

c) les séances du FMPT-26 se tiendront conformément aux dispositions du Règlement intérieur appliqué lors des deux Forums précédents;

d) le rapport final du Secrétaire général sera diffusé au moins six semaines avant l'ouverture du FMPT-26.

7 que le FMPT-26 sera ouvert à la participation de tous les États Membres et Membres de Secteur;

8 que les dispositions prises pour le FMPT-26 seront conformes aux décisions de la Conférence de plénipotentiaires et du Conseil applicables aux forums de ce type,

charge le Secrétaire général

d'encourager les États Membres et les Membres de Secteur de l'UIT, ainsi que les autres parties intéressées, à verser des contributions volontaires pour aider à payer les dépenses du FMPT-26 et pour faciliter la participation des PMA.

**Annexes**: 2

ANNEXE 1

Projet d'ordre du jour  
  
Septième Forum mondial des politiques de télécommunication/technologies de l'information et de la communication

1 Ouverture du septième Forum mondial des politiques de télécommunication/TIC

2 Élection du Président

3 Remarques liminaires et exposés

4 Organisation des travaux du FMPT

5 Présentation du rapport de la Secrétaire générale

6 Présentation des observations des membres concernant le rapport

7 Débat

8 Examen des projets d'avis

9 Adoption du rapport du Président et des avis

10 Divers

ANNEXE 2

Procédure et calendrier concernant l'élaboration du rapport du FMPT-26 par la Secrétaire générale

Calendrier révisé pour l'élaboration du rapport de  
la Secrétaire générale de l'UIT

|  |  |
| --- | --- |
| **5 août 2024** | Un avant-projet de structure du rapport de la Secrétaire générale sera mis en ligne pour observations. |
| **26 août 2024** | Date limite de réception des observations sur l'avant-projet et des contributions relatives aux grandes lignes des possibles projets d'avis.  Date limite pour la désignation des membres du groupe d'experts équilibré qui donnera des avis à la Secrétaire générale sur la suite de l'élaboration du rapport et sur les projets d'avis associés à ce rapport. |
| **1ère réunion du GEI (octobre 2024, pendant la série de réunions des GTC)** | Première réunion du groupe d'experts pour examiner l'avant-projet de rapport de la Secrétaire générale et les observations reçues. |
| **4 novembre 2024** | Une deuxième version du projet de rapport de la Secrétaire générale, intégrant les débats de la première réunion du GEI et reprenant les grandes lignes des projets d'avis, sera publiée en ligne.  Cette version du projet de rapport sera également mise en ligne aux fins de consultations ouvertes publiques. |
| **20 décembre 2024** | Date limite de réception des observations sur la deuxième version du projet et des contributions relatives aux possibles projets d'avis.  Date limite de soumission des contributions issues des consultations ouvertes publiques. |
| **2ème réunion du GEI (février 2025, pendant la série de réunions des GTC)** | Deuxième réunion du groupe d'experts pour examiner la deuxième version du projet de rapport de la Secrétaire générale ainsi que les possibles projets d'avis et les observations reçues, y compris celles résultant des consultations ouvertes publiques. |
| **31 mars 2025** | La troisième version du projet de rapport de la Secrétaire générale, intégrant les débats de la deuxième réunion du GEI et reprenant le texte des possibles projets d'avis en annexe, sera mise en ligne.  Cette version du projet sera également mise en ligne aux fins de consultations ouvertes publiques. |
| **16 juin 2025** | Date limite de réception des observations sur la troisième version du projet, incluant les possibles projets d'avis.  Date limite de réception des observations issues de la consultation ouverte publique. |
| **7 août 2025** | Date limite intermédiaire pour la soumission des contributions écrites après la publication, le 16 juin 2025, du rapport du Président contenant les projets de texte de base pour les avis.  Ce délai intermédiaire vise à permettre la poursuite de l'examen des projet d'avis avant la réunion suivante du groupe d'experts informel. |
| **3ème réunion du GEI (septembre 2025, pendant la série de réunions des GTC)** | Troisième réunion du groupe d'experts pour examiner la troisième version du projet de rapport de la Secrétaire générale ainsi que les projets d'avis et les observations reçues, y compris celles résultant des consultations ouvertes publiques. |
| **3 novembre 2025** | La quatrième version du projet de rapport de la Secrétaire générale, reprenant les débats de la troisième réunion du GEI et intégrant les projets d'avis en annexe, sera mise en ligne. |
| **19 décembre 2025** | Date limite de réception des observations sur la quatrième version du projet de rapport, comprenant le texte des projets d'avis. |
| **4ème réunion du GEI (janvier 2026, pendant la série de réunions des GTC)** | Quatrième réunion du groupe d'experts pour achever le projet de rapport de la Secrétaire générale, comprenant la version définitive des projets d'avis, qui sera soumis au septième FMPT. |
| **13 avril 2026** | Le Rapport final de la Secrétaire générale au FMPT sera mis en ligne, avec les projets d'avis. |
| **8-11 juin 2026** | Septième Forum mondial des politiques de télécommunication/technologies de l'information et de la communication, qui se tiendra à Nassau à l'aimable invitation du Gouvernement des Bahamas. |

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_